



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°CD2024-04/1/31 DOSSIER N°6253	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DE PERSONNELS DE L'ÉTAT (DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) - AVENANT
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DU
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DE PERSONNELS DE L'ÉTAT
(DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) - AVENANT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU le décret n°2009-1127 du 17 septembre 2009 relatif aux directeurs des services départementaux d'archives ainsi qu'aux personnels scientifiques et de documentation mis à disposition auprès des départements

VU le rapport CD2024-04/1/31 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de l'État (ministère de la Culture) en date du 8 février 2023, relatif au cumul de fonctions de directeur des Archives départementales et de directeur de la Culture.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET